



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-07-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Délibération n°2026-07

Thème : AFFAIRES GENERALES 5

Objet : Comité social territorial : composition et désignation des membres

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 01 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Emmanuel LUTHRINGER conseiller municipal ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL, adjoint donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémy MOREAU
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Didier MOREL, Jean-Michel GRES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sophie DELORME a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 32 ;

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-07-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

CONSIDERANT que la commune emploie plus de 50 agents et doit à ce titre disposer d'une instance de dialogue social ;

CONSIDERANT que cette instance constitue un organe consultatif permettant la participation des agents à la détermination collective des conditions de travail ;

CONSIDERANT que cette instance est composée de représentants de la collectivité et de représentants du personnel ;

CONSIDERANT que le nombre de représentants titulaires est égal à celui des suppléants ;

CONSIDERANT que les dernières élections professionnelles se sont tenues en 2022 pour un mandat de 4 ans ;

CONSIDERANT la proposition de fixer le nombre de représentants à 3 titulaires et 3 suppléants par collège ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De fixer la composition du comité technique comme suit :
 - Collège des représentants de la collectivité :
 - 3 membres titulaires
 - 3 membres suppléants
 - Collège des représentants du personnel :
 - 3 membres titulaires
 - 3 membres suppléants
- De désigner pour siéger au sein du collège des représentants de la collectivité les élus suivants :
 - Membres titulaires :
 - Charlotte Soulard
 - Mustafa Bouriche
 - Anais Touboulic
 - Membres suppléants :
 - Noella Leduc
 - Brigitte Plaidy
 - Lorraine Prunet
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
David GEHANT